



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 9 JUIN 2026

Convoqué le 2 juin 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 9 juin 2026 à 18h, dans la salle communale de Labastide Gabausse, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 48 (du début au point 3.13) et 46 (du point 4 à la fin)

ANDRIEU Gwenaël (pouvoir de GRANIER Marie), ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BESOMBES Julien, BONFANTI Djamila, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CALVIGNAC Lionel, CAUSSANEL Francis, CINTAS Jean-Marc (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, FOULCHE Thierry, GALAN Elisabeth (jusqu'au point 3.13), GARCIA Patrick (pouvoir de KOWALIK Jean-François), GRIMAUD Hélène, ICHARD Xavier, KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir de BORIES Anne-Marie), LOPES Delphine, MAFFRE Alain (pouvoir de DELPOUX Jacqueline), MALATERRE Guy (jusqu'au point 3.13), MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle, RECOULES Vincent, REDO Aline, ROUTHÉ Jean-Paul, RUIZ Laurent (pouvoir de CARIVENC Julien), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre (pouvoir de BOUSQUET Jean-Louis), SENAUX OCHOA Stéphanie, SENEGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TOURSEL Denis, VALIERE Jean, VEDEL Adeline.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

BAPAUME Martine (représente HAMON Christian)

Titulaires excusés : 11 (du début au point 3.13) et 13 (du point 4 à la fin)

BORIES Anne-Marie (pouvoir à KULIFAJ TESSON Mylène), BOUSQUET Jean-Louis (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), BOUSQUIE Patrick, CARIVENC Julien (pouvoir à RUIZ Laurent), DELPOUX Jacqueline (pouvoir à MAFFRE Alain), GALAN Elisabeth (à partir du point 4), GRANIER Marie (pouvoir à ANDRIEU Gwenaël), HAMON Christian (représenté), KOWALIK Jean-François (pouvoir à GARCIA Patrick), MALATERRE Guy (à partir du point 4), NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), SAN ANDRES Thierry (pouvoir à CINTAS Jean-Marc), TESSON Régis.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	46	Voix délibératives	55
Délégués avec pouvoir	8	Membres présents	47

DELIBERATION N° 2026/06/09-5.1 :

AIDE AUX LOYERS EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN CABINET DE CURIOSITE A CARMAUX

Un dispositif d'aide aux loyers commerciaux pour les nouveaux commerçants a été voté le 11 avril 2024 afin de favoriser l'installation et la diversité commerciale et d'apporter un appui différent à la dotation/création/reprise existante sur le territoire de la 3CS. Ce dispositif a été révisé par délibération du conseil de communauté le 3 juillet 2025 afin de le rendre accessible aux entreprises individuelles sous le régime de la micro-entreprise.

Pour rappel, l'aide à l'immobilier est réglementée par l'article L1511-3 du CGCT qui autorise un rabais sur loyer, dans les limites décrites des articles R-1511-4-3 (réglementation européenne) et R1511-5 issue du décret n°2016-733 du 2 juin 2016.

Dans ce cadre, Julie Royer a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude du dossier de création d'un cabinet de curiosité situé au 52, avenue Jean Jaurès à Carmaux sous la raison sociale « Flora Mortis ».

Description du projet :

Julie Royer est originaire du Tarn et vit actuellement à Virac. Agée de 37 ans, elle porte un projet de création d'un cabinet de curiosité sur la commune de Carmaux. Issue d'une formation dans le commerce, elle a préparé et obtenu un CAP Vente en apprentissage à Montauban, suite à quoi elle a effectué différentes expériences professionnelles dans le domaine du commerce (grande distribution alimentaire, grande distribution spécialisée, vente de mobilier, etc) ; elle a également déjà entrepris dans le passé sous différentes formes : magasin de dépôt vente, magasin spécialisé dans la décoration de la maison ainsi qu'une activité de production/vente à distance dans le secteur des produits désinfectants.

Julie Royer rencontre Jonathan Walbrecq en 2023, tatoueur de profession. Ensemble, ils développent une passion commune autour de la création d'objet de décoration à base de détournements et d'objets de récupération. Ils produisent des créations artisanales uniques à partir d'objet insolites, anciens, naturels ainsi que des produits personnalisés à l'image de leur enseigne mais aussi à la demande des clients sur des thèmes spécifiques.

En 2025, ils établissent un premier contact avec la communauté de communes Carmausin Ségala pour la recherche d'un local sur la commune de Carmaux. Après l'étude de nombreuses possibilités, une mise en relation est effectuée et un accord est trouvé avec un bailleur privé. Avant cette installation sédentaire, le couple proposait ses créations sur des salons à thème (fêtes médiévales, Albi Game Festival, Tatoo Tarn, etc) ou des marchés de créateurs / marchés de Noël. Ils sont également partie prenante d'une association locale (Compagnie des dragons Occitans) qui proposent des événements autour de l'univers médiéval (*Il était autrefois Carmaux*). L'installation en boutique n'a pas stoppé l'externalisation de leurs activités car ils souhaitent tout de même continuer à participer à des événements divers et variés aussi bien pour faire connaître leur boutique que pour développer leur activité.

De plus, l'activité de Julie Royer entretient une certaine synergie avec l'activité de tatoueur de son compagnon, ils sont également en partenariat avec une personne qui exerce la profession de perceuse afin de compléter l'offre globale proposée par la boutique, ces activités étant tout de même indépendantes de l'activité de Julie Royer mais permettant de renforcer l'attractivité et de développer le réseau de potentiels clients.

Par ailleurs, Julie Royer souhaitait pouvoir mettre en avant des créateurs locaux, elle a donc réservé un espace au sein de sa boutique en ce sens. On trouve donc dans la boutique des bijoux artisanaux, des créations en céramique ou des produits de lithothérapie. Cette partie sera régulièrement renouvelée afin de développer l'attractivité du point de vente et générer du trafic.

Le point de vente Flora Mortis a ouvert ses portes le 3 avril 2026 sur la commune de Carmaux au 52 avenue Jean Jaurès, dans un local loué au montant de 350,00 €.

Pour ce projet de création, Mme Royer n'a pas sollicité d'emprunt professionnel et le projet a été financé sur des fonds propres.

Dépenses		Ressources	
Travaux et aménagement	2 000 €	Fonds Propres	6 600 €
Matériel	1 250 €		
Cautiion	350 €		
Trésorerie	3 000 €		
TOTAL	6 600 €		6 600 €

Proposition d'un montant de dotation suivant l'avis du bureau du 26 mai 2026 :

- La création portée par Julie Royer répond aux critères d'éligibilité du dispositif :
- ☒ Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission
- ☒ Les entreprises éligibles doivent occuper un local commercial accessible au public et y proposer de la vente de biens ou de services à consommer sur place.
- ☒ Sont demandés :
- ☒ Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé et un compte de résultat détaillé démontrant la viabilité économique
- ☒ Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire publique ou privé
- ☒ Engagement du porteur dans le suivi de son entreprise via accompagnement et/ou formation de 21h post- création

- En tenant compte des modalités d'attribution et de l'étude du dossier complet, les élus du bureau réunis le 26 mai 2026 proposent au conseil communautaire de valider l'attribution d'une aide aux loyers.

Selon les modalités d'intervention décrites dans la délibération numéro 03/07/2025-4, le montant de la prise en charge proposé est de :

- 262,50 € / mois pour les trois premiers mois de loyers à compter du 1^{er} avril pour les mois d'avril, mai et juin 2026
- 175 € / mois pour les six mois suivants pour les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 2026
- 87,50 € / mois pour les trois mois suivants janvier, février et mars 2027

L'attribution de cette dotation est conditionnée à la signature d'une convention engageant le porteur de projet au suivi d'une formation accompagnement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention),

- **VALIDE** l'attribution d'une prise en charge partielle d'aide aux loyers pour un bail commercial selon les modalités décrites ci-dessus. Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024 et du 3 juillet 2025.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette aide.

Fait et délibéré le 9 juin 2026.

Le Président,
Jean-Marc BALARAN

Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE



Communité de Commu
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le